

Adoption du Budget Supplémentaire 2024 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement.
(062024017)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2024			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
Animation location (DAL)	262 506,00 €	247 980,24 €	510 486,24 €
Gestion locale (DGL)	2 830 052,00 €	759 342,66 €	3 589 395,60 €
Investissement (DI)	191 165,00 €	308 542,98 €	499 707,98 €
Total	3 283 723,00 €	1 315 865,80 €	4 599 588,80 €

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 247 980,24 € et correspond aux reports 2023).

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0282 Travaux urgents : 125 501,95 €**
 - 39 718,78 € de restes à réaliser 2023.
 - 85 783,17 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.

- **Fonction 301 Animation locale et culturelle : 105 748,15 €**
 - 59 863,09 € de restes à réaliser 2023.
 - 45 885,06 € afin de financer des événements culturels dans l'arrondissement.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 36 566,14 € (BP + BS).

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 759 342,66 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report de l'exercice 2023 (764 601,66 €), pour permettre le paiement des restes à réaliser (RAR :180 508,94 €), assurer le fonctionnement des équipements de proximité inscrits à l'inventaire du 6^e arrondissement (RLE : 584 092,72 €) ;
- Transfert de 5 259,00 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville.

- Les abondements pour un total de 98 900,00 € sollicités sur la DGL afin de permettre le fonctionnement des équipements de proximité et faire face à l'augmentation des coûts en 2024 (fournitures administratives pour le fonctionnement des écoles, entretien des cours Oasis, fluides) n'ont pas été retenus par la Ville de Paris.

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 308 542,98 € et se décompose ainsi :

- Ce montant correspond aux reports 2023.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0281 Dotation d'investissement : 209 118,93 €**
 - 141 116,48 € de restes à réaliser 2023.
 - 68 002,45 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.

- **Fonction 0381 Conseils de quartiers : 99 424,05 €**
 - 16 127,31 € de restes à réaliser 2023.
 - 83 296,74 € de reports libre d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2024 de 149 008,05 € (BP + BS).

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Approbation du Budget Supplémentaire 2024. (062024017)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-41, L.2511-43 et L.2511-45 ;

Vu les délibérations n°062024007 et n° 062024008 en date du 13 mai 2024 par laquelle le Conseil du 6^e arrondissement a arrêté le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 de l'État Spécial ;

Vu le rapport présenté par M.(Mme) ;

Sur la proposition de M.(Mme) :

DELIBERE

Article unique : Le Budget Supplémentaire 2024 (ci-annexé) est arrêté.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ